

**COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
DU MERCREDI 25 JUIN 2014**

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour.

Vos représentants présents à la séance étaient ; Mr Anglement, Mme Barbier, Mme Gueniau, Mr Benyoucef, Mme Tamim, M. Dely

Etait excusée : Mme Ledu,

La municipalité nous présente ses nouveaux représentants

Titulaires : M. Daniel GUIRAUD Maire Président, M. Arnold Bac Maire Adjoint, M. Gérard Meslin Conseiller Municipal, Mme Françoise Jamme D.G.S, Mme Christine Duchossoir D.R.H

Suppléant : M. Jean Deslandes, Mme Françoise Baltel, Mme Marlène Uzan, Mme Isabelle Delord, Conseillers Municipaux, et Mme Christine Madrelle Maire Adjointe.

Vos représentants regrettent que des administratifs soient nommés titulaires pour représenter la collectivité. Nous préférierions avoir comme interlocuteurs des élus qui sont seuls décideurs.

Des retards ont été constatés dans la délivrance de certains documents préparatoires, il serait souhaitable qu'ils soient remis en mains propres aux destinataires pour éviter les délais dus aux circuits dans les services.

1) Approbation du procès-verbal du CTP du 29 janvier 2014 (avis)

Validé à l'unanimité

2) Tableau des effectifs (avis)

Vos représentants s'étonnent que de nombreux postes soient retirés du tableau des effectifs, il nous est répondu qu'après étude au cas par cas, le tableau a été nettoyé des postes inexistants dans la réalité et en particulier de temps non complets, qui n'existaient pas. Il est réaffirmé que si des besoins de créations de postes se faisaient sentir ils pourraient être créés.

Validé à l'unanimité

3) Bilan de la collectivité (avis)

Ce point se fait en présence de M. Aumenier qui a finalisé l'établissement de ce document. Nous constatons le nombre important de non titulaires occupant un emploi permanent et demandons à ce que les vagues de titularisation se poursuivent. Nous relevons le nombre important d'accidents de service et d'accidents de trajet et demandons des explications. Il nous est répondu qu'effectivement une forte augmentation des accidents de trajet a été constatée même lorsqu'il ne fait l'objet d'un arrêt de travail. Le recul de l'âge de la retraite entraîne un accroissement de l'âge des agents, ce qui semble être une des causes de l'augmentation des arrêts de travail. Il est avancé que le recours à l'accident de trajet qui ne fait pas l'objet d'enquêtes pourrait s'expliquer par une tentative de compensation de la journée de carence par les agents. Un comparatif avec les chiffres de 2013 pourrait valider cette hypothèse.

Nous constatons que plusieurs centaines de journées de carence ont été prélevées aux agents mais que le tableau fait apparaître un total des sommes retenues égal à **ZERO!!!!**

Il nous est répondu que cette somme est difficile à évaluer car il faudrait aller chercher toutes les fiches de paies de tous les agents concernés, la ville n'ayant pas souhaité discriminer les journées de grèves des journées de carence, elles apparaîtraient sous le même code dans le logiciel des paies.

Vos représentants s'étonnent des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées aux cadres alors que des forfaits heures supplémentaires leurs sont déjà attribués. Il nous est répondu que ces heures correspondent à des astreintes et aux élections.

Nous nous étonnons que soient attribués 13 logements de fonction pour nécessité absolue de service et aucun pour utilité de service et demandons à quels postes sont attachés ces logements. Il nous est répondu qu'une remise à plat des logements de fonction, de leur contrepartie et des catégories doit être effectuée.

Nous regrettons que la ville fasse plus appel à d'autres prestataires que le CNFPT pour la formation des agents.

Nous exprimons notre satisfaction face à l'augmentation de l'emploi des handicapés.

Nous constatons que le document est renseigné de façon plus sérieuse qu'en 2011.

Validé à l'unanimité

4) Réforme des rythmes scolaires et organisation du temps de travail des personnels (avis)

Il nous est dit que tous les agents ont été concertés lors d'une réunion le 6 juin avec une présentation de l'organisation du travail et des plannings. Un délai a été donné aux agents pour réagir quant à leur organisation personnelle avec possibilité de changement d'affectation dans les cas extrêmes. Un seul agent a demandé son changement d'affectation. Il est noté que tous les agents de restauration entretien des écoles sont susceptibles de « monter au Centre de Loisirs », exceptés les agents de réception des denrées alimentaires de Romain Rolland et de Waldeck Rousseau. Les ATSEM ne déjeuneront plus avec les enfants le vendredi mais travailleront au nettoyage des classes jusqu'à 13 h 00. D'autres secteurs seront impactés (animateurs du Centre de Loisirs, chauffeurs du garage...) pour ces agents le travail de réorganisation est en cours et passera au prochain CTP. La municipalité nous indique que les activités ne seront pas calées avant janvier 2015.

Nous demandons quel sera le coût de ce nouveau dispositif ? Il nous est répondu que cela dépendra des projets, qu'une évaluation a été faite avec une estimation de 800 enfants présents sur les 2 000 que compte la ville, pour un montant de surcoût de 200 000 € sans compter l'avenant au marché de nettoyage et les activités non encore connues. En terme de recettes, le fond d'amorçage 2014/2015 prévoit 50 € par enfant ce qui représente 103 000 à 104 000 € de l'Etat. Une allocation spécifique sera versée par la CAF car nous ne changeons pas notre taux d'encadrement 10 pour les maternelles et 14 pour les primaires. Le mercredi si plus de 400 enfants sont présents le développement du contrat enfance jeunesse CAF permettra un financement. Un bilan sera fait en fin d'année.

Il nous est indiqué que les parents devront inscrire les enfants sur 3 mois afin de prévoir les repas et l'encadrement.

Avis favorable avec bilan en CTP en 2015

5) Conventions de mise à disposition à la CAEE (avis)

Il s'agit de la prolongation des conventions jusqu'au 31/12/2015, date théorique de l'arrivée du Grand Paris avec possibilité de prolongation jusque juin 2016. Ont été rajouté à ces conventions Fêtes et Cérémonies et l'Informatique afin d'obtenir une compensation de leurs prestations.

Vos représentants insistent sur les incertitudes que créent ces reports successifs pour les agents des services concernés.

Validé à l'unanimité

6) Formation des personnels (info)

- Formation payante 2014

Le budget des formations a augmenté en 2014 pour atteindre 75 000 € mais une fois retirées les formations obligatoires il ne reste que 15 000 € pour les autres en face de 80 000 € de demandes de formation.

Vos élus demandent de quelle manière sont arbitrées les demandes. Les critères avancés sont l'intérêt de la collectivité, la répartition entre les Directions et les coûts des formations. Il est indiqué qu'aucune nouvelle demande en cours d'année après l'arbitrage n'est prise en compte. Nous demandons à ce qu'un véritable plan de formation pluriannuel soit mis en place, il nous est répondu qu'au-delà de deux années il sera difficile à établir.

Nous demandons pourquoi n'apparaît pas la formation obligatoire de vos représentants au CHSCT. La ville a décidé de ne former les élus qu'après les élections du 4 décembre 2014. Ces formations apparaîtront sur le budget 2015. Nous regrettons que les représentants actuels du personnel exercent leurs fonctions sans bénéficier de la formation obligatoire.

- Bilan de compétences

Il est indiqué que la formation CNFPT « se positionner pour mieux s'orienter » sera un passage obligatoire avant d'envisager un bilan de compétence.

7) Test aptitude, concours et examens professionnel et nominations (info)

La ville souhaite aider les agents en leur faisant passer des tests d'auto évaluation avant le passage des tests officiels pour les prépas concours.

8)Médecine préventive et professionnelle (info)

La ville n'a pas trouvé de médecin préventeurs le Maire enverra un courrier au Préfet lui proposant de recruter un médecin généraliste à défaut d'un médecin préventeur.

Nous insistons sur la responsabilité du Maire en matière de prévention.

9) Mutuelle et prévoyance (info)

Le diagnostic a été réalisé par un agent actuellement parti en congés maternité et qui s'occupera des suites de ce dossier à son retour en octobre.

10) Régime indemnitaire (info)

Nous avons demandé une révision des niveaux notamment 6 et 7. Il nous est répondu que le régime indemnitaire n'est pas une récompense du travail bien fait mais la reconnaissance d'un niveau de fonction. L'administration nous indique ne pas vouloir faire « d'armée Mexicaine ». Il faudrait dégager de l'argent pour faire un niveau intermédiaire et régler la question de la technicité. Ce dossier sera également pris par l'agent qui revient en octobre.

Il est prévu une augmentation du régime indemnitaire des catégories 6 et 7 en septembre.

Nous demandons à ce que cette mesure soit rétroactive puisqu'elle avait été annoncée aux agents en avril. Il nous est répondu qu'aucune annonce officielle n'a été faite à cette époque que si des informations erronées ont circulé il faut les démentir. Aucune rétroactivité n'est donc consentie.

11) Intranet (info)

Le travail est en cours et ce sujet sera à l'ordre du jour à la rentrée.

12) Le COS (info)

L'action sociale de la ville est assurée avec l'organisation de l'arbre de Noël. Pour ce qui est de la part facultative une réflexion est en cours avec différentes hypothèses qui devraient aboutir à la rentrée

13) Subrogation Sécurité Sociale (info)

La ville ne semble pas envisager la mise en place de cette subrogation dans l'immédiat.

Questions Diverses

La ville nous annonce l'arrivée de Laurent SALLET nouveau DGA le 4 août 2014.

Mme GUENIAU annonce sa prochaine mutation et participait donc à son dernier CTP.

Nous tenons à votre disposition tous les documents du CTP au local syndical.

Bonnes vacances à tous !